

FORMATION SPECIALISEE DU COMITE

Réunion du 30 avril 2026

RAPPORT POUR INFORMATION

RAPPORT METHODOLOGIQUE : SUIVI DES PRECONISATIONS DES VISITES DE DELEGATION ET ENQUETES ACCIDENT

1. Contexte

Le présent rapport note vise à définir les modalités de suivi renouvelées des recommandations formulées à l'issue des visites de délégation et des enquêtes accident, afin d'en garantir la mise en œuvre effective par les directions supports (DPS, DMI, DEPL, DFE, DRH...).

2. Enjeu et objectif

Le dispositif repose sur la coordination des directions pour la mise en œuvre effective des actions. Ce dispositif vise à garantir **la coordination, la mise en œuvre et la traçabilité** des recommandations, dans une logique d'amélioration continue de la prévention et des conditions de travail.

Une réunion sera organisée très prochainement pour réunir les différentes directions concernées pour mettre en place la méthodologie décrite dans le présent rapport.

3. Moyens

⇒ Un chef de file

Le Service Prévention et Handicap de la DRH assurera l'animation et la coordination du suivi périodique afin de mesurer la mise en œuvre des actions et identifier les difficultés.

⇒ Des contributeurs identifiés

Pour chaque visite, le département Prévention, Santé et QVCT identifie pour l'ensemble des actions, les directions concernées et la désignation d'un responsable chargée de la mise en œuvre et du reporting au service Prévention et Handicap.

⇒ Un support partagé

Le suivi s'articule autour d'un tableau de suivi partagé, permettant de centraliser l'ensemble des recommandations issues des visites de délégation.

Le tableau partagé intègre notamment les éléments suivants :

- origine de la recommandation ;
- site concerné ;
- description de la recommandation ;
- niveau de priorité ;
- direction pilote et responsable désigné ;
- actions à engager ;
- échéance ;
- état d'avancement.

La méthode mise en place permettra d'en faire la présentation régulière en formations spécialisées.